

Les 5 questions que les auditeurs CSRD posent sur vos actions climatiques.



Compensation, contribution, insetting :
comment prouver que vos investissements
génèrent réellement de l'impact ?

Voici ce que les auditeurs cherchent et ce
qu'il faut préparer.

Produit par

SOIL CAPITAL

Pourquoi ce guide ?

Les auditeurs CSRD ne cherchent pas à savoir si vous avez agi pour le climat. Ils cherchent à savoir si vous pouvez le prouver.

Avec l'entrée en vigueur des ESRS (European Sustainability Reporting Standards), les entreprises doivent désormais documenter précisément leurs actions climat externes. Fini les déclarations vagues. Place à la traçabilité.



Ce que couvre ce guide

Les 5 questions les plus fréquentes des auditeurs sur :

- La compensation carbone
- La contribution climatique
- L'insetting
- Tout investissement climat hors réduction directe

Ce qui a changé avec la CSRD

- **Avant** : Vous déclariez vos investissements climat dans un rapport RSE. Personne ne vérifiait.
- **Maintenant** : Un auditeur externe examine vos preuves. Chaque claim doit être documenté, tracé, vérifié.

"Les entreprises qui anticipent gagnent du temps et de la crédibilité. Celles qui improvisent s'exposent à des retards et des demandes de clarification."

Question 1 :

Quelle est la traçabilité de vos actions climat hors réduction directe ?

Ce que l'auditeur cherche:

Vous investissez dans des programmes externes ?

L'auditeur veut une chose : la preuve que chaque euro a généré un impact réel.

Sous ESRS E1-7, les crédits carbone doivent être déclarés séparément. Pas de netting. Pas de compensation dans les chiffres bruts d'émissions.

L'auditeur va demander :

- Quel projet avez-vous financé ?
- Quelle méthodologie a été utilisée ?
- Qui a vérifié les résultats ?
- Où sont les certificats ?

Ce qu'il faut préparer:

- Documentation projet par projet (méthodologie, périmètre, résultats)
- Certificats avec numéros de série uniques
- Nom du vérificateur tiers et date de certification
- Registre de retirement (si crédits carbone)
- Preuves de paiement et contrats

"La question n'est pas 'avez-vous agi ?' mais 'pouvez-vous le prouver ?'"

Le piège à éviter:

Acheter des crédits carbone sans conserver la documentation complète. Si vous ne pouvez pas prouver l'origine et la certification du crédit, l'auditeur le considérera comme non documenté.

Question 2 :

Comment ces actions s'intègrent-elles dans votre stratégie de réduction ?

Ce que l'auditeur cherche

L'auditeur vérifie une chose simple : la hiérarchie "éviter, réduire, contribuer" est-elle respectée ?

ESRS E1-1 exige un plan de transition aligné 1,5°C. Les actions externes ne peuvent pas remplacer les efforts internes. Elles viennent en complément.

L'auditeur va demander :

- Quelle est votre trajectoire de réduction ?
- Où se situent les actions externes dans cette trajectoire ?
- Quel pourcentage de votre budget climat va à la réduction vs aux actions externes ?

Ce qu'il faut préparer:

- Trajectoire de réduction Scope 1, 2 et 3 avec jalons annuels
- Place explicite des actions externes dans cette trajectoire
- Justification du budget alloué à chaque levier
- Alignement SBTi si applicable
- Document montrant que les actions externes ne remplacent pas la réduction

"Les actions externes sont un complément, pas un substitut. L'auditeur vérifiera que vous ne compensez pas ce que vous pourriez réduire."

Le piège à éviter:

Investir massivement dans la compensation sans trajectoire de réduction claire. L'auditeur y verra un signal de greenwashing potentiel.

Question 3 :

Quelle est l'additionnalité des projets que vous financez ?

Ce que l'auditeur cherche

Une question directe : "Ce projet aurait-il existé sans votre financement ?" Si la réponse est oui, vous avez un problème. Les projets "anyway" sont la première cible des auditeurs et des ONG. Un projet qui aurait eu lieu de toute façon n'a pas d'impact additionnel.

L'auditeur va demander

- Comment prouvez-vous que ce projet n'aurait pas existé sans vous ?
- Quelle est la méthodologie de calcul de l'additionnalité ?
- Qui a certifié cette additionnalité ?

Ce qu'il faut préparer

- Preuve d'additionnalité fournie par le porteur de projet
- Méthodologie utilisée (Verra, Gold Standard, ISO 14064, etc.)
- Certification par un standard reconnu
- Documentation du scénario de référence (baseline)
- Explication de pourquoi le projet n'aurait pas eu lieu sans financement

"Plus le projet est proche et vérifiable, plus l'additionnalité est défendable. Un projet à 10 000 km que personne ne peut visiter pose plus de questions qu'un projet local."

Le piège à éviter

Financer des projets de protection de forêts qui n'étaient pas menacées, ou des énergies renouvelables qui auraient été construites de toute façon. Ce sont les cas les plus scrutés.

Question 4:

Comment gérez-vous le risque de réversibilité ?

Ce que l'auditeur cherche

Les projets forêt brûlent. Les sols agricoles peuvent relâcher du carbone. L'auditeur veut savoir : que se passe-t-il si le carbone stocké retourne dans l'atmosphère ?

C'est un critère clé du règlement CRCF (Carbon Removals and Carbon Farming) qui entre en vigueur en 2026. Anticiper maintenant, c'est éviter les surprises plus tard.

L'auditeur va demander :

- Quelle est la durée de stockage garantie ?
- Que se passe-t-il en cas de perte (incendie, inondation, changement de pratiques) ?
- Comment surveillez-vous le stockage dans le temps ?

Ce qu'il faut préparer

- Mécanisme de buffer pool ou assurance
- Durée d'engagement contractuelle (minimum 20-30 ans pour les projets forestiers)
- Protocole de monitoring continu (MRV)
- Procédure documentée en cas de perte ou de réversibilité
- Clause contractuelle sur les responsabilités en cas de perte

"Le carbone stocké aujourd'hui peut être relâché demain. L'auditeur veut savoir que vous avez prévu ce scénario."

Le piège à éviter

Investir dans des projets forestiers sans mécanisme de buffer pool. En cas d'incendie, vous perdez à la fois le carbone et la crédibilité de votre reporting.

Question 5 :

Quels claims faites-vous publiquement sur ces actions ?

Ce que l'auditeur cherche

Vos communications marketing disent-elles la même chose que vos rapports ? Les claims "carbon neutral" et "net zero" sont dans le viseur de la Green Claims Directive.

Un décalage entre communication et preuves = risque de greenwashing. Et l'auditeur le notera.

L'auditeur va demander :

- Quels claims climat avez-vous fait publiquement ?
- Pouvez-vous prouver chaque claim ?
- Utilisez-vous les termes "carbon neutral", "net zero", "climate positive" ?
- Ces claims sont-ils alignés avec les guidelines VCMI ou Net Zero Initiative ?

Ce qu'il faut préparer

- Revue de toutes les communications publiques climat (site web, rapports, publicités, packaging)
- Alignement avec guidelines VCMI ou Net Zero Initiative
- Justification documentée de chaque claim
- Distinction claire entre "compensation" et "contribution"
- Procédure de validation des claims avant publication

"La Green Claims Directive va interdire ou encadrer strictement les claims 'carbon neutral'. Mieux vaut anticiper maintenant."

Le piège à éviter

Dire "carbon neutral" sur un produit alors que vous compensez avec des crédits carbone de qualité douteuse. C'est le scénario typique qui mène aux procès greenwashing.

Compensation vs Contribution : quelle différence ?

COMPENSATION	CONTRIBUTION
Claim "carbon neutral" possible mais hautement sujet à du greenwashing	Pas de claim d'effacement
Promet d'effacer les émissions	Finance la transition sans promesse
Risque juridique élevé	Risque juridique faible
Scruté par les ONG	Défendable publiquement

En résumé

Les 5 questions essentielles

- **Traçabilité** : Pouvez-vous prouver l'impact de chaque euro investi ?
- **Intégration** : Vos actions externes complètent-elles une stratégie de réduction solide ?
- **Additionnalité** : Le projet existerait-il sans votre financement ?
- **Réversibilité** : Que se passe-t-il si le carbone stocké est relâché ?
- **Claims** : Vos communications sont-elles fidèles à vos preuves ?

La règle d'or
"Documenter. Tracer. Prouver."

Checklist rapide

- Dossiers complets projet par projet
- Certificats avec numéros de série
- Trajectoire de réduction claire
- Preuves d'additionnalité
- Gestion de la réversibilité
- Revue des claims publics
- Alignement avec les standards reconnus

Et maintenant?



Vous cherchez une action climatique qui répond à ces 5 questions ?
Les modèles d'insetting et de contribution de Soil Capital finance la transition agricole en Europe et avec:

- Une traçabilité ferme par ferme
- Un MRV certifié ISO 14064
- 1800 Agriculteurs déjà en transition en France Angleterre et en Belgique au sein du programme de Soil Capital

Pour aller plus loin





SOILCAPITAL